



L'an deux mille vingt quatre le huit mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LOUBERE Patricia, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Éric, LAULOM Vincent, DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

DUCROT Stéphanie

Date de la convocation
28 mars 2024

Étai(en)t excusé(s) :

LOUBERE Patricia, MEURIS Olivier

Date d'affichage
28/3/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
HUREL Catherine

__/__/__

et publication du

__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

M. LACOSTE Claude expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme SAHORES Isable à la clôture de l'exercice.

M. LACOSTE Claude le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire : et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à meilhan

Le Maire : Patricia LOUBERE

le(s) secrétaire(s) de séance



De HUREL Catherine
[Signature]